

# **activation de mesures de vigilance canicule rouge et de protection renforcée en Indre-et-Loire**

Mis à jour le 30/06/2025



## **Épisode de forte chaleur : activation de mesures de vigilance canicule rouge et de protection renforcée en Indre-et-Loire – recommandation aux parents de garder leurs enfants mardi 1<sup>er</sup> juillet**

Au vu des prévisions météorologiques, le département d'Indre-et-Loire sera placé en alerte canicule rouge à compter du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025, de 12h00 et jusqu'à minuit.

En raison des températures exceptionnellement élevées attendues les mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 juillet, pouvant atteindre localement 40 °C en journée et ne descendant pas sous les 25 °C la nuit, les services de l'État en Indre-et-Loire et les collectivités mettent en œuvre des mesures de prévention et de protection renforcées sur l'ensemble du département.

**En fonction de l'évolution du niveau de vigilance, les mesures spécifiques concernant les écoles pourront être reconduites chaque soir pour le lendemain dans les jours à venir.**

\*

### **→ Mesures spécifiques :**

- **Recommandation aux parents de garder leurs enfants mardi**

Le préfet, de concert avec les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), recommande aux parents de garder leurs enfants à domicile le mardi 1<sup>er</sup> juillet.

En fonction de l'état du bâti et des caractéristiques propres à chaque établissement, les maires pourront prendre des mesures supplémentaires de fermeture des établissements scolaires.

Pour les élèves ne disposant pas de solution de garde ou les enfants de personnels prioritaires (personnels soignants, enseignants, forces de l'ordre), un service minimum d'accueil sera organisé par les communes, par exemple dans des salles d'établissements scolaires ou de la mairie. Pour ces publics prioritaires, il est demandé aux parents de se signaler aux directeurs d'établissement dès demain matin. Le transport vers les lieux d'accueil reste de la responsabilité des parents.

En parallèle, des mesures ont été prises par la DSDEN pour la continuité des épreuves d'oral du baccalauréat et la correction des épreuves du brevet.

- **Protection des personnes sans abri**

Des mesures spécifiques ont été prises pour héberger les personnes sans abri, notamment par l'augmentation temporaire des capacités d'hébergement d'urgence. Les plages horaires d'ouverture de l'accueil de jour ont été élargies et des maraudes avec distribution d'eau sont organisées.

- **Coordination et suivi de la situation**

Le préfet active le Centre opérationnel départemental (COD) à compter du mardi 1er juillet à 10h00 afin de coordonner l'ensemble des actions engagées et d'assurer une réponse rapide et adaptée à l'évolution de la situation.

\*

→ **Mesures générales de vigilance**

Le préfet d'Indre-et-Loire appelle chacun à la plus grande vigilance, au strict respect des consignes de prévention, et à une attention particulière envers les personnes vulnérables et isolées.

**Il est recommandé de :**

- Maintenir son logement frais en fermant fenêtres et volets durant la journée et en les ouvrant le soir ;
- Boire régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- Se rafraîchir et mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- Privilégier les activités dans des lieux frais (cinéma, lieux culturels, etc.) ;
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et toute activité physique intense ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et demander de l'aide si nécessaire ;
- En cas de malaise, appeler le 15.

L'ensemble des conseils de prévention est consultable sur les sites [www.vivre-avec-la-chaaleur.fr](http://www.vivre-avec-la-chaaleur.fr) et [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr). Un numéro vert national, 0800 06 66 66, est ouvert de 8 h à 19 h en France métropolitaine. Il permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les personnes les plus fragiles.